

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON**

**D-2012/553**  
**Création d'un marché de plein air. Pont Saint Emilion.**  
**Décision.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, quelques commerçants ambulants sont installés sous le pont Saint Emilion afin d'offrir aux riverains une offre commerciale dans un quartier pauvre en commerces de bouche.

Dans une optique d'animation commerciale et à la demande de l'association Rive Droite 2000, la Ville de Bordeaux a décidé de créer à partir du mois d'octobre 2012 un marché alimentaire sous le pont Saint Emilion.

Celui-ci se déroulera chaque vendredi de 7 H à 14 H. Il regroupera 10 commerçants et sera régi par l'arrêté N° 201111491 du 11 juillet 2011 réglementant les marchés de plein air.

Les travaux d'aménagement en cours s'élèvent à 21 000 euros hors taxe.

La Ville de Bordeaux a sollicité auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) une demande de subvention au titre du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de 3150 euros, soit 15% des dépenses hors taxe engagées.

Conformément à l'article 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des organisations syndicales des commerçants non sédentaires a été sollicité.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser cette création.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. BRON.** –

Monsieur le Maire, il s'agit de la création d'un marché à l'endroit du pont Saint Emilion dont l'ouverture est prévue pour le début décembre. Il sera ouvert les vendredis de 7 h à 14 h.

Son coût est évalué à peu près à 21.000 euros.

Marché pour lequel nous avons sollicité des fonds d'intervention à hauteur de 3.150 euros qui seront versés.

J'ajoute que ce marché à l'heure actuelle ne contient que 3 commerçants existants et que nous le mettons à 10. Donc nous avons encore 7 commerçants à choisir.

Tel est l'objet de cette délibération.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Nous avons des demandes très nombreuses de créations de marchés de plein air. Il y en a déjà un bon nombre dans Bordeaux.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.